

Crédit Rechargeable



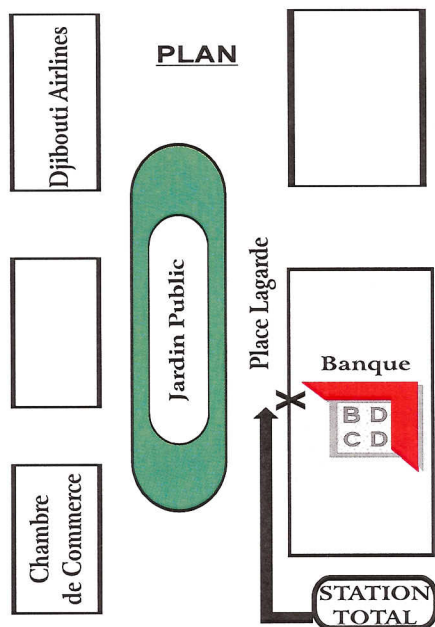
Place Lagarde
B.P. : 1929 Djibouti - RDD
Tel. : 35.35.34 - Fax : 35.08.80
E-mail : contact@bdcdjibouti.com

Nos horaires adaptés à vos besoins

Nos bureaux sont ouverts du :

- **Samedi au Mercredi** de 08 h 00 à 12 h 30
et de 16 h 15 à 17 h 45.

- **Jedi** de 08 h 00 à 12 h 30,
hors période du Ramadan.



Pas de soucis de Financement



Place Lagarde
B.P. : 1929 Djibouti - RDD
Tel. : 35.35.34 - Fax : 35.08.80
E-mail : contact@bdcdjibouti.com

Pas de soucis de Financement

Principe

Une réserve d'argent permanente.
Vous pouvez renouveler le crédit rechargeable après une période minimale de 3 mois. L'ancien crédit est remboursé par anticipation avec le nouveau crédit.

Avantages

Vous pouvez obtenir un nouveau crédit dès que les remboursements effectués sont égaux à 2/3 du capital emprunté,
Vous n'avez pas besoin d'attendre la fin de l'ancien prêt,
Rechargement automatique par la BDCD sauf dénonciation préalable.

Bénéficiaires

Tous les salariés du secteur privé ou public, disposant d'un contrat de travail à durée indéterminée.

Conditions

Le crédit octroyé dépend du revenu permanent domicilié à la BDCD (Salaire, pension, loyer, ...). Pas de justification de l'utilisation à fournir.

Taux unique

9,75 % l'an.

Durée du remboursement

La durée maximale de remboursement est de 36 mois.

Montant du remboursement

Fixé à l'avance lors de la mise en place et à chaque rechargement.

Autres charges

Frais de dossier : 2 000 DJF prélevés au moment du versement du prêt sur le compte.
Frais de renouvellement : 2 000 DJF prélevés au moment du rechargement du prêt.
Frais de clôture plafonnée à 5 000 FDJ.

Conditions d'obtention

- Salaire domicilié à la BDCD depuis 1 mois au moins.
- Contrat d'Assurance Décès Invalidité en faveur de la BDCD.

Le montant du remboursement mensuel comprend :

Le capital, les intérêts, la prime d'assurance décès invalidité.